Réparation après vol

Par Nana07

Bjrs
En Avril vol de mon camping car retrouvé par la gendarmerie et mis dans un garage par l'assistance de mon assurance.expert passé pour les réparations. À ce jour rien n'a été fait. Le garage où il à été envoyé ne veux pas faire les réparations et l'assurance insiste pour que je récupère mon véhicule contre une somme qui ne couvrira pas les frais de plus je ne suis aucunement mécanicien. J'ai en plus le garage qui me demande de venir récupérer mon véhicule à ma charge. J'ai payé une assurance et j'estime que c'est à elle de se charger de la réparation. Que dois-je faire ? Quelle sont les obligations de l'assurance ?. Car je vais me retrouver avec un véhicule non réparé
Merci pour votre réponse
Bien cordialement

Par ESP

Bonjour
Vous ne dites pas s'il s'agit de dégâts sur le porteur ou sur la cellule.
Le garage en question n'est peut être pas équipe pour !

Par Nana07

Re bonjour
Dégâts neman fracturé, porte passager trou plus de poigné et serrurerie, pare brise éclaté, plus de fenêtre de toit brisé, 2eme batterie volé, par choc avant, et faisceau électrique à voir plein de fil débrancher.

Par Henriri

Hello !

Nana, il faut commencer par bien relire ce que prévoit votre contrat pour l'assurance de votre camping-car dans le situation actuelle, puis sur cette base interpeller votre assureur à propos de sa réaction (dédommager les dégâts sans assumer les réparations, ne pas prendre en charge son garage en attendant).

A+

Par janus2

J'ai payé une assurance et j'estime que c'est à elle de se charger de la réparation.

Bonjour,
Je n'ai jamais vu une assurance se charger des réparations d'un véhicule ! C'est à vous de choisir un réparateur (agréé par l'assurance ou non), d'y faire porter le véhicule (voir si votre contrat comporte une assistance qui peut le faire) après avoir pris rendez-vous. Ce n'est pas l'assurance qui va le faire pour vous...

Par Nana07

Bjrs
Ben on m'a rien demandé il à été pris en charge par l'assistance de mon assurance, on ne m'a pas appelé pour que je mette mon véhicule dans un garage agréé par mon assureur. On m'a juste dit que mon véhicule avait été mis dans ce garage une fois fait. Je pense que quand-même c'est bien l'assurance qui a fait appel à l'assistance afin de le mettre à tel endroit.

Ensuite l'expert est passé et à accorder les réparations. Et là je suis au point mort.

Par ESP

Relisez mon post de 11h08, j'ai connu ce type de problème. Le garage en question ne répare peut être pas les campings cars (lanterneau...).
Il vous faut un concessionnaire de la marque du camping-car et éventuellement un carrossier pour les dégâts sur le porteur.